ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chimie

Question écrite n° 18462

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir de la chimie en France. Il lui rappelle l'annonce de la fermeture de l'usine chimique Atofina de Brignoud (Isère). Il apparaît en effet que la direction d'Atofina délocalise progressivement ses activités chimiques dans d'autres pays, principalement asiatiques. Cette stratégie aura certainement des conséquences dramatiques non seulement pour les salariés, les sous-traitants ou encore les clients de ces établissements spécialisés dans la chimie, mais aussi pour l'ensemble du territoire français. Face à cette situation préoccupante, il pense que le Gouvernement devrait lancer très rapidement une mission de réflexion sur l'avenir des activités chimiques en France. Il souhaite donc connaître sa position sur ce sujet et quelles réponses il entend apporter pour tenter d'enrayer ces délocalisations progressives.

Texte de la réponse

L'industrie chimique européenne traverse actuellement une période conjoncturelle difficile génératrice de résultats insuffisants, voire de déficits, pour les entreprises. Dans ces conditions et face à une concurrence internationale toujours soutenue, les responsables industriels éprouvent la nécessité de prendre certaines mesures en matière de compétitivité et de maîtrise des coûts de production, éventuellement accompagnées d'actions de redéploiement des activités sur certains sites considérés comme majeurs ou vers d'autres pays en phase d'industrialisation dynamique. L'industrie chimique française, où le groupe Atofina tient la première place et qui est soumise à une triple exigence économique, sociale et environnementale, poursuit son effort de rationalisation et d'efficacité en recherchant une certaine concentration de la production sur des sites importants et performants, coordonnée avec une politique d'investissements significatifs et sélectifs. En conséquence, l'arrêt de la production de l'usine de Brignoud et son transfert pour l'essentiel sur des sites régionaux de l'entreprise ont été décidés par les responsables industriels. La mise en oeuvre du plan social, qui comporte un ensemble de dispositions de nature économique et financière pour les salariés, devrait limiter autant que possible les licenciements. En dépit des difficultés diverses qu'elles rencontrent, les entreprises chimiques en France paraissent capables de s'adapter et de se renouveler pour y conserver un tissu industriel moderne et durable, et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie s'emploie notamment, dans cette perspective, à encourager la recherche-développement et à améliorer l'attractivité de la France pour l'investissement industriel.

Données clés

Auteur : M. François Brottes
Circonscription : Isère (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18462
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : économie

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE18462

Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3769
Réponse publiée le : 4 août 2003, page 6203